Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL

Approbation des comptes de l'Etat pour 1999

La Commission des Finances propose au Grand Conseil d'approuver les comptes de l'Etat pour 1999. Elle se plaît à relever un résultat meilleur que prévu au budget, grâce à la reprise économique, mais également aux efforts entrepris par le Conseil d'Etat pour conduire une gestion plus rigoureuse. Elle invite le Gouvernement à continuer dans ce sens et estime une baisse des impôts encore prématurée dans la perspective de maintenir à long terme la capacité du Canton à faire face à ses engagements.

La Commission des finances a approuvé les comptes 99 lors de sa séance du 6 juillet 2000, par 13 avis favorables, un non et une abstention. Elle y ajoute les réflexions qui suivent, partagées par une large majorité de ses membres.

La Commission des finances est consciente des besoins accrus en matière de formation, de santé et de social, secteurs où la demande croît plus vite que dans beaucoup d'autres domaines. Cependant, elle se déclare aussi préoccupée du montant élevé de la dette contractée durant les années de basse conjoncture économique qui ont marqué la dernière décennie. Elle invite le Conseil d'Etat à ne pas relâcher ses efforts. Le Gouvernement doit en effet poursuivre la modernisation de l'appareil administratif de l'Etat afin qu'il reste en adéquation avec les besoins de la population et ceux exprimés par les milieux économiques.

La Commission des finances, à l'instar de la Commission de gestion, constate que l'allocation de ressources peut être encore optimisée. Cela étant, ces allocations doivent être impérativement redistribuées à ceux qui, au sein de la population de notre canton, comptent parmi les plus démunis afin d'éviter leur marginalisation et de leur permettre de participer à la reprise économique qui semble enfin reposer sur des bases solides.

La Commission des finances est convaincue qu'il est prématuré d'envisager, en l'état actuel des finances, une baisse des impôts. L'endettement du Canton de Vaud est l'un des plus élevé de Suisse. Durant ces prochaines années, le service de la dette va peser

toujours plus lourdement sur les comptes de l'Etat en raison d'une augmentation prévisible, selon les spécialistes, des taux d'intérêts. Il convient donc pour le moins de rétablir l'équilibre budgétaire, puis de réduire la dette, avant de pouvoir songer à diminuer la pression fiscale.

Enfin, la Commission des finances entend contribuer à créer les conditions favorables qui permettront de transmettre aux générations futures un patrimoine public de qualité qui préserve une marge de man?uvre suffisante pour faire face, si nécessaire, à un nouveau ralentissement conjoncturel. Elle mettra tout en ?uvre pour veiller à une attribution adéquate des deniers de l'Etat, sans céder aux tentations que pourrait provoquer à court terme toute amélioration conjoncturelle.

En plus de son analyse des comptes 1999, le Commission des finances a déposé 11 observations. Le Grand Conseil se prononcera en septembre prochain sur les comptes 1999 ainsi que sur les réponses du Conseil d'Etat aux observations.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 juillet 2000

Pascal Broulis, président de la Commission des finances, 021/ 212 15 02 ou 079/ 435 01 78
N.B.- Le rapport de la Commission des finances sera disponible pour la presse à la fin juillet, dès que les membres du Grand Conseil en auront eu connaissance.

cofin annexe